

**QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE en 2018**

COMITE LOCAL

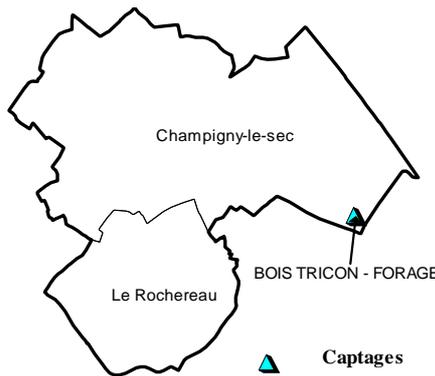
**CHAMPIGNY LE
ROCHEREAU**

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captage, station de traitement, réseau) sont exercées par le syndicat **Eaux de Vienne- Siveer**.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année. Sur ce critère, il a été défini une seule UDI dans le **CL de Champigny- le Rochereau**.



Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient d'une ressource souterraine.

L'UDI est approvisionnée en eau par le captage de **Bois Tricon** (d'une profondeur de 90 mètres) situé sur la commune de **Champigny en Rochereau**. Cet ouvrage pompe les eaux de la nappe aquifère captive du jurassique moyen qui bénéficie d'un phénomène de dénitrification naturelle.

Traitement : L'eau pompée subit une *déferriation partielle par aération - décantation et une désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : 21 prélèvements représentant 775 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le code de la Santé Publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Protection des ressources :

La **procédure administrative** (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour le captage de **Bois Tricon**.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou Réf. de qualité	RESULTATS Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,5	7,6	7,8
Conductivité ($\mu\text{S/cm}$ à 25°C)	200 - 1100	572	579	592
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,34	0,62
DURETE (TH en °F)	Néant	29	29	30
NITRATES (en mg/l)	50	0	0	0
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,64	0,66	0,72

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation moyenne, et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

- Les eaux ont montré cette année une bonne limpidité générale.

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées renferment une dureté **Moyenne**.

Fluor

- Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. Les teneurs moyennes en fluor étant supérieures à 0,5 mg/l, **des apports complémentaires** par des comprimés ou par du sel fluoré **ne sont pas conseillés**.

Nitrates

- **L'absence de nitrates dans les eaux distribuées** provient d'un phénomène de dénitrification naturelle constaté dans la nappe captive du Jurassique moyen.

Pesticides

- Les analyses réalisées sur plus de 200 substances n'ont révélé **aucune trace des produits recherchés**.

Fer

- **Une présence de fer** (120 $\mu\text{g/l}$ en valeur maxi, pour une valeur référence fixée à 200 $\mu\text{g/l}$) **est parfois constatée en différents points du réseau**.

La mise en place d'une déferrisation est toujours recommandée afin d'éliminer les désagréments dus aux dépôts de fer dans les canalisations et le risque d'apparition de germes bactériens dans les réseaux.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures** avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : Qualité de l'eau du robinet par ville.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

